



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 2 mars 2020

Présidente : Madame Annelise Graber

Préavis municipal N° 2020-02

Relatif à

L'acquisition d'une partie de la parcelle sur laquelle s'entraîne le FC Bottens

Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2020-02 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

Amendement :

Suppression du point 4 des conclusions du préavis :

4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit l'achat de la parcelle.

Décide

1. **D'approuver** l'achat d'une partie de la parcelle sur laquelle le FC Bottens s'entraîne tel que décrit ci-dessus ;
2. **D'engager** pour ce faire une dépense d'investissement de CHF 40'000.- ;
3. **De financer** tout ou partie de la dépense par la trésorerie ou par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.

Au nom du Conseil communal de Bottens

La Présidente

Annelise Graber



La Secrétaire

Audrey Kalbfuss